

Transition énergétique ? Pas sans, ni contre nous !



Transition énergétique ? Pas sans, ni contre nous !

Il y a quasiment un an, jour pour jour, lors du Congrès de l'OTRE le 8 octobre 2019, le secrétaire d'Etat aux transports avait confirmé que le gouvernement était favorable au contrat de Transition écologique que l'OTRE, la FNTR et l'Union-TLF avaient proposé.

« Comme député j'y étais favorable, il y a plein de sujets dans le sujet. Vous avez cité par exemple le sujet de recharges électriques pour les véhicules électriques. C'est l'un des objets que nous devons étudier pour la période 2020-2022. L'idée est bien d'ouvrir rapidement les discussions avec l'Etat, les collectivités, l'ensemble des membres de la filière de manière à aboutir à ce contrat de Transition écologique. »

Après un long silence sur le sujet, celui qui est devenu Ministre délégué aux Transports, Monsieur DJEBBARI, a remis ce dossier à l'ordre du jour de ses priorités la semaine passée pour proposer aux Organisations professionnelles réunies avec lui, la signature (enfin !) de ce *Contrat de Transition Énergétique* engageant réciproquement le Transport routier et les pouvoirs publics.

Mais de quoi s'agit-il ?

On le sait l'Accord de Paris signé en 2015 engage les États signataires à tout mettre en œuvre pour une neutralité carbone en 2050. A court terme, les prochaines échéances sont ambitieuses avec des objectifs chiffrés et validés par les pouvoirs publics tant nationaux qu'europeens à savoir :

- 15 % des émissions de CO2 à 2025 ;
- 30 % des émissions de CO2 à partir de 2030.

A cela sont venues s'ajouter les propositions de la [Convention Citoyenne pour le Climat](#).

Ces objectifs, quels qu'ils soient, ne peuvent pas être et ne seront pas atteints sans la collaboration effective des professionnels du transport routier et surtout contre eux ! Et ce pour deux raisons majeures.

D'abord parce que loin d'être hostiles à cette ambition et surtout capitale pour la planète, les entreprises du TRM et du TRV se sont mobilisées depuis de nombreuses années en faveur d'un nouveau modèle environnemental. Mobilisation particulièrement responsable notamment dans le TRM quand on sait que le secteur représente moins de 7% de la totalité des émissions de CO2 alors qu'il assume en même temps près de 90% des flux de marchandises en France... Il est bon de le rappeler.

Ensuite, cette mobilisation et cet objectif ne peuvent s'accomplir au détriment des entreprises du transport mais en étroite collaboration avec elles.... Responsables, oui. Suicidaires, non ! Qui aurait l'audace de nier aujourd'hui le rôle et l'importance du transport routier dans la vie quotidienne ? La récente période de confinement l'a démontré avec évidence à celles et ceux qui pouvaient ne pas en être convaincus... Dans ce contexte environnemental, maintenir la compétitivité des entreprises est donc un enjeu essentiel pour ne pas dire conditionnel à la réussite des objectifs fixés. Raisonner, par exemple, en fiscalité environnementale punitive, comme certains radicaux le font, est une erreur doublée d'une faute. Ce serait priver les entreprises des investissements nécessaires pour de nouvelles motorisations.

L'enjeu de ce *Contrat de Transition Énergétique* est donc de graver dans le marbre la planification d'une politique énergétique sur le long terme. Mais aussi, et peut-être surtout, d'organiser les conditions la concertation entre les entreprises soucieuses de leur mutation écologique et de leur survie avec l'État mais aussi les Collectivités territoriales. C'est un cadre qu'il est impératif de fixer pour permettre aux professionnels du secteur d'une part la programmation des investissements dans les infrastructures et les matériels, et assurer d'autre part une stabilité et une visibilité en matière fiscale et législative.

C'est que doit permettre ce *Contrat de Transition Énergétique*.

L'OTRE se félicite avec l'ensemble des organisations professionnelles de ce que l'État ait enfin

rompu le silence sur ce sujet. Certes, rien n'est acquis. Loin de là. Mais le principe est acté : la transition énergétique se fera avec le transport routier. Reste les modalités : et c'est là que tout se jouera dans les toutes prochaines semaines...

Nous y serons !

Philippe BONNEAU